

DE JEPS



**PERFECTIONNEMENT SPORTIF
MENTION « Natation Course »**



**LIGUE PAYS DE LA LOIRE
FFNATATION
E.R.F.A.N.**

Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland - 44000 NANTES
SIRET : 39231452200047 - CODE APE : 9312Z - n° déclaration : 52440503244
Tél : 02.51.13.48.80 - Port : 07.63.79.92.01
Mail : secretariat@erfanpaysdelaloire.fr - Site : <https://erfanpaysdelaloire.fr>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée par **AFNOR Certification**
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif mention Natation Course. Diplôme d'État homologué de niveau 5 (BAC+2)

NIVEAU DU DIPLÔME

Diplôme d'État homologué de niveau 5 (BAC+2) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). **Il permet ainsi à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.**

1. Code RNCP : 4863
2. Code CPF :
3. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
4. Textes réglementaires en vigueur : Arrêté du 15 mars 2010 portant création de la mention « natation course » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif »

METIER VISE

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Les titulaires du DEJEPS mention Natation Course peuvent être amenés à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Ses principales missions :

1. concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires de la natation et de perfectionnement sportif de la discipline de la mention choisie ;
2. initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire de la natation, de perfectionnement, de développement sportif de la discipline de la mention choisie ;
3. enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de la discipline de la mention choisie en piscine et en milieu naturel ;
4. conduire des actions de formation.



PUBLICS ET PRÉREQUIS



1 - EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Être âgé de 18 ans minimum.
2. Avoir un casier judiciaire vierge (Bulletin n°2 vérifié par la DRAJES).
3. Certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la discipline certifiée par la mention, datant de moins de trois mois.
4. Être titulaire du PSE1 ou son équivalent à jour de la formation continue.
5. Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les 18-25 ans.
6. Satisfaire au test technique (TEP).

2 - TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES (TEP)

Les TEP (Tests d'Exigences Préalables) sont des tests techniques obligatoires avant de valider l'accès à la formation et sont définis nationalement par les textes en vigueur. Elles ont pour but de vérifier les capacités physiques du candidat pour suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la spécialité « perfectionnement sportif » mention « natation course » du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

1. Test de sécurité

Il est réalisé sur une distance de 50 mètres et comprend :

- un départ libre du bord du bassin ;
- un parcours en nage libre de 25 mètres ;
- une plongée dite en canard et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ, à une profondeur située entre 1,80 mètre et 3 mètres ;
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- un remorquage d'une personne, sur une distance de 25 mètres jusqu'au bord du bassin ;
- la sortie de l'eau de la victime.

Le port de lunettes, du pince-nez et l'utilisation de l'échelle ne sont pas autorisés.

2. Test technique et maîtrise de l'environnement de la compétition en natation course

Ce test et cette maîtrise se justifient par la réussite au test technique correspondant aux compétences visées dans le pass'compétition natation course délivré par la Fédération Française de Natation.

Réalisation d'un 100 mètres 4 nages (papillon, dos, brasse et crawl).

Il n'y a pas d'exigence de temps mais différents points sont évalués :

- la connaissance de l'environnement de la compétition : présentation à la chambre d'appel, respect de la procédure de départ, etc.
- le respect des contraintes réglementaires de l'épreuve (nages et virages).
- la maîtrise des techniques utilisées en compétition comme le départ plongé ou les coulées.

3. Test de 400 mètres

Il consiste à parcourir un test de 400 mètres quatre nages effectué selon les règles de la Fédération Internationale de Natation.



4. Test de performance sportive

Ce test porte sur :

La réalisation d'une performance en natation course de l'une des épreuves du programme de la Fédération internationale de natation, correspondant au minimum à la grille de temps définie ci-après (annexes de l'arrêté du 15 mars 2010). Cette épreuve, organisée par la Fédération Française de Natation, fait l'objet d'une attestation de réussite délivrée par le directeur technique national de la natation.

ANNEXE N° 1: Grille des temps du test de performance natation course

	DAMES	MESSIEURS
50 NL	32"19	28"12
100 NL	1'08"79	1'01"17
200 NL	2'26"12	2'12"44
400 NL	5'04"07	4'39"53
800 NL	10'22"50	
1500 NL		18'29"07
100 DOS	1'17"20	1'09"53
200 DOS	2'42"99	2'28"82
100 BR	1'26"91	1'16"78
200 BR	3'04"65	2'43"34
100 PAP	1'14"84	1'07"38
200 PAP	2'40"91	2'26"99
200 4N	2'44"24	2'29"12
400 4N	5'43"89	5'12"70

ANNEXE N°2: Grille de temps du test de performance en nage avec palmes

	DAMES	MESSIEURS
50 NL	28"92	25"08
100 NL	1'04"00	55"69
200 NL	2'22"15	2'06"92
400 NL	5'04"62	4'34"62
800 NL	10'35"38	9'39"23
1500 NL	20'24"62	18'48"15
50 AP	28"27	24"63
100 IS	1'03"48	55"51
400 IS	5'12"23	4'39"41
800 IS	11'08"89	10'02"17

5. Expérience pédagogique, bénévole ou professionnelle

Cette expérience doit faire l'objet de la production d'une attestation en natation, de 800 heures, soit au sein d'un club d'une fédération sportive agréée, soit au sein d'un pôle figurant sur la liste établie par le ministre chargé des sports en application de l'article R.221-26 du code du sport sur une durée de trois ans minimums au cours des cinq dernières années qui précèdent l'entrée en formation. L'attestation est délivrée par le Directeur Technique National ou à défaut, par le président d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques en convention avec la Fédération Française de Natation.



Epreuve ou test ou expérience	Moyen de vérification	Sont dispensés de cette vérification	
PSE1	Diplôme du PSE1 (à jour de la formation continue)		
*1 - Test de sécurité consistant à sortir une victime de l'eau	Attestation réussite du DTN	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires du BNSSA - Titulaires du BPJESAA et AAN - Titulaire du BEESAN - Titulaires du BEES1 de la mention 	Sont dispensés les titulaires du PSE1 ayant soit : <ul style="list-style-type: none"> • le BF3 • ou le BF4 • ou le BF5 de la mention choisie délivrés par la FFN <ul style="list-style-type: none"> • OU pour la mention natation course uniquement : <ul style="list-style-type: none"> • le BF4 triathlon ayant une expérience de 200 heures en natation course sur les « dernières années • ou le MF1 de la FFESSM
*2 - Test de niveau technique et maîtrise de l'environnement de la compétition dans la discipline de la mention choisie	Attestation de réussite à l'un des 3 tests suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Pass'Compétition (de la discipline de la mention choisie-DTN FFN) • Pass'Compétition (Nage avec Palmes-DTN FFESSM) • Pass'Compétition (natation Handisport-DTN FFH) 	Les Sportifs de Haut niveau	
*3 - Test 400 mètres 4 nages	Attestation de réussite du DTN	Les Sportifs de Haut niveau	
*4 - Performance de la discipline de la mention choisie (selon grille de la mention choisie : annexes arrêté du 15 mars 2010)	Attestation de réussite du DTN	Les Sportifs de Haut niveau	
*5 - Expérience pédagogique de 800 heures	Attestation du DTN justifiant une expérience pédagogique de 800 heures au cours des 3 dernières années	<ul style="list-style-type: none"> • Les Sportifs de Haut niveau • Les titulaires du BPJEPSAAN + 200 heures d'expérience • Les titulaires du BEESAN et BEES 1er degré natation sportive • Les titulaires du BF2 FFN + 200 heures d'expérience 	

- * Les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion)
- * PSE1 : Premiers Secours en Equipe de niveau 1
- * DTN : Direction Technique National
- * BNSSA : brevet national de sécurité et sauvetage aquatique
- * BF : brevet fédéral
- * FFN : Fédération Française de Natation
- * FFESM : Fédération française d'études et des sports sous-marins
- * FFH : Fédération Française Handisport
- * BEESAN : Brevet d'Etat d' Educateur Sportif Activités Aquatiques et de la Natation
- * BPJEPSAAN : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité Educateur Sportif mention Activités Aquatiques et de la Natation

3 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Envoi du dossier d'inscription complet avant le 23/09/2024

Clôture des inscriptions : 23/09/2024

Pour CANDIDATER au DEJEPS NC de l'ERFAN, aller sur la page « Dossier d'inscription DEJEPS NC » en cliquant



Les candidats devront, en plus des éléments du dossier d'inscription propre à l'ERFAN, fournir les pièces justificatives concernant les exigences préalables à l'entrée en formation indiquées plus haut.



4 - POSITIONNEMENT

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des diplômes ou des UC (Unités Capitalisables) déjà acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation (*modularisation de la formation*) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Date du positionnement : Le 07 oct. 2024 en présentiel ou en distanciel

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation.

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



CONTENUS DE LA FORMATION

1. LES CONTENUS ET LES COMPÉTENCES VISÉES

Le DEJEPS est constitué de 4 Unités Capitalisables (UC)

- Deux UC transversales quelle que soit la spécialité :
 - UC1 – Être Capable de concevoir un projet de perfectionnement en natation course,
 - UC2 – Etre capable d’initier et de coordonner la mise en œuvre de perfectionnement en natation course.
- Deux UC de la mention natation course :
 - UC3 – Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en natation course,
 - UC4 – Etre capable d’encadrer les apprentissages pluridisciplinaires et la natation course en sécurité.

2. LE CHAMP DE COMPÉTENCES

Le titulaire du D.E.J.E.P.S., spécialité "perfectionnement sportif", mention "natation course", réalise de manière autonome des interventions dans le champ de l'entraînement et de l'enseignement disciplinaire.

Ces interventions consistent à :

- Concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires et de perfectionnement sportif
- Initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire, de perfectionnement, et de développement sportif
- Enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de natation course en piscine et en milieu naturel
- Conduire des actions de formation

3. LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 4 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

UC1 : CONCEVOIR UN PROJET DE PERFECTIONNEMENT

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- Formaliser les éléments d'un projet d'action
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

UC2 : COORDONNER LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE PERFECTIONNEMENT

- Animer une équipe de travail
- Promouvoir les actions programmées
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité

UC3 : CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN NATATION COURSE

- Conduire une démarche d'enseignement des apprentissages pluridisciplinaires de la natation
- Conduire une démarche d'enseignement
- Conduire une démarche d'entraînement
- Conduire des actions de formation



UC4 : ENCADRER LES APPRENTISSAGES PLURIDISCIPLINAIRES ET LA NATATION COURSE EN SECURITE

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants
- D'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (*École Régionale de Formation aux Activités de la Natation*) de la Région Pays de la Loire a été habilité par le Ministère de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES DE LA FORMATION

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
Du 07/10/2024 au 27/06/2025	09 mois	30/09/2024	les 23 et 30/09/2024	le 07/10/2024

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Cette formation se réalise en alternance entre les séquences de formations théoriques en centre de formation et les séquences de stage en situation de travail en structure.

Ainsi, l'alternance comprend :

- une formation en centre :
 - face à face pédagogique,
 - formation pratique avec les formateurs en salle ou en piscine,
 - échanges de type « retour d'alternance »,
 - parcours multimodaux de formation.
- une formation en entreprise

Dans le cadre de cette formation au DE JEPS Natation Course, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, entre le 07/10/2024 et le 27/06/2025 au sein d'une structure affilié à la Fédération Française de Natation.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

CHOIX DE LA STRUCTURE D'ALTERNANCE POUVANT ACCUEILLIR LE STAGIAIRE

- Les structures d'alternance doivent être affiliées à la Fédération Française de Natation.



- Les structures d'alternance doivent être agréées ENF et doivent organiser les apprentissages pluridisciplinaires autour du Sauv'nage, du Pass'sport de l'eau et du Pass'compétition.
- Les structures doivent disposer d'au moins deux nageurs(ses) de niveau National 2 et de nageurs Jeunes de niveau national pour répondre aux critères de certification de l'UC3.

Si la structure ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement en le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proche de son lieu de domiciliation.

LE TUTORAT

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification, suffisantes.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans, doit être déclarée auprès des services de la Préfecture (carte professionnelle) et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

DÉCOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total :	heures
	En centre 704 heures
	<i>Dont heures en centre</i> 704 heures
Détails du parcours individualisé du candidat	<i>dont heure en classe virtuelle synchrone (visioconférence)</i> 00 heures
	<i>Dont FOAD</i> 00 heures
	En structure (entreprise) 674 heures



		Volume horaires face à face	Volume horaires distanciel synchrone (classe virtuelle)	Volume horaires distanciel asynchrone FOAD	Volume horaires alternance (entreprise)
UC 1	Concevoir un projet d'action en natation course	131	0	0	137
UC 2	Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action en natation course	91	0	0	
UC 3	Conduire une démarche de perfectionnement en natation course	392	0	0	452
UC 4	Encadrer la natation course en sécurité	90	0	0	85
Total Général		704	0	0	674

CALENDRIER DES PÉRIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

Voir fin document (en cours de finalisation)

HORAIRES DE FORMATION

Semaine type : Volume horaire moyen pour un parcours complet (sans allègement) de 35heures réparties de la façon suivante :

1. En centre de formation :
 - Présentiel synchrone et distanciel synchrone : 8h30-12h / 13h30-17h00 (lundi au vendredi)
 - FOAD : réparties sur la semaine alternance
2. En Entreprise : 35heures réparties sur le reste de la semaine en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupe, limité à 18 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE FORMATION

Salles de formation :

ERFAN Pays de la Loire - Maison des Sports - 44 rue romain rolland - 44100 NANTES

Tramway : Ligne 1 - arrêt Romain Rolland

Parking à proximité

Clubs et structures affiliés F.F.N.

LIEUX ET MODALITÉS D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

Les structures d'alternance doivent être affiliées à la Fédération Française de Natation

Les structures d'alternance doivent être agréées ENF et doivent organiser les apprentissages pluridisciplinaires autour du Sauv'Nage, du Pass'Sport de l'eau et du Pass'Compétition.

Les structures doivent être labellisées "formateur" ou bénéficier d'un accord du Conseiller Technique Sportif Coordonnateur.



Les structures doivent disposer d'au moins deux nageurs de niveau National 2 et de nageurs Jeunes de niveau national pour répondre aux critères de certification de l'UC3

Si la structure ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification, suffisantes.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans, doit être déclarée auprès des services de la Préfecture (carte professionnelle) et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. Pour la partie distanciel asynchrone (FOAD) : Plateforme de LMS : <https://ffnatation.claroline.com> : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, ressources numériques, parcours et quizz
7. Pour la partie distanciel synchrone (classe virtuelle) : Utilisation de logiciels de visiophonie et d'outils numériques, travaux collaboratifs

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DÉDIÉS À L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours :

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 et 50 mètres au sein de la région des Pays de la Loire
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires
3. Les CAF d'Angers, Laval, Nantes et Font-Romeu

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies – présentation Powerpoint – supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.
3. Licences sur des logiciels de visiophonie, utilisation d'outils d'animation en ligne



MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Fiches de présences signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Certificats de réalisation pour l'ensemble de la formation
4. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
5. Justificatifs de connexion pour les classes virtuelles
6. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
7. Utilisation d'un livret du stagiaire
8. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)

Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation. Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la DRAJES

ÉPREUVES CERTIFICATIVES

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 4 UC a lieu lors d'un jury régional où sont présents la DRAJES et les représentants socio-professionnels. Possibilité de ne suivre et valider que certaines Unités Capitalisables en fonction des diplômes déjà obtenus.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).



	UC certifiées	Contenu de la certification	Déroulement	Composition de la commission	
Situation certificative n°1	UC 4	Etape 1 : Démonstration technique Etape 2 : Epreuve pratique de secours	<p><u>Etape 1 – Démonstration technique</u> Le candidat démontre son aisance aquatique en réalisant un 100 mètres dans les 4 nages enchaînés (papillon dauphin, dos crawlé, brasse et crawl). Il réalise l'épreuve départ plongé. L'objectif est bien celui de vérifier la qualité de technique de nage du candidat et non le respect d'une réglementation en pratique compétitive (règlement FINA).</p> <p><u>Etape 2 - Epreuve pratique de secours</u> Mise en situation complète d'une action de secours comprenant un parcours comprenant :</p> <p>a) départ suivi d'une nage en surface sur une distance de 10 mètres au moins et 15 mètres au plus b) plongée dite « en canard » suivie de la récupération d'un mannequin de modèle réglementaire avant de le lâcher. Il se dirige vers une victime, se dégage puis la transporte vers le bord sur une distance de 15 mètres au moins et 25 mètres ; la sort de l'eau, et après l'avoir sécurisée, il procède à la vérification de ses fonctions vitales</p>	2 évaluateurs habilités par la DRAJES	
Situation certificative n°2	UC 1-2	Oral du dossier	<p>Le candidat remet un dossier 10 jours avant le déroulement de l'épreuve certificative qui servira de support à l'épreuve orale et qui de déroulera de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 mn de présentation avec support audiovisuel. - 40 mn d'échange avec le jury <p>Le candidat sera évalué sur la cohérence et le respect de la démarche de projet ainsi que sur sa capacité à analyser son action. La discussion pourra porter sur la cohérence et la pertinence du diagnostic, sur l'intelligibilité et l'opportunité du projet, sa mise en œuvre et son animation dans le respect des obligations législatives et réglementaires. Ainsi que l'évaluation et l'analyse du projet réalisé.</p>	2 évaluateurs habilités par la DRAJES	
Situation certificative n°3	Étape 1	UC 3	Production d'une vidéo	<p>Avant la date de l'épreuve, dans les conditions fixées avant, le (la) candidat(e) transmet une vidéo de vingt minutes comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une séance continue sans montage dans laquelle le (la) candidat(e), clairement identifié(e), réalise une action de formation de cadres dans le champ de la mention. <p><u>Action d'intervention en formation réalisée avant le 00/00/2025</u></p>	2 évaluateurs habilités par la DRAJES
	Étape 2	UC 3	Séance d'entraînement suivi d'un entretien	<p><u>Animation d'une séquence d'entraînement</u> Le (la) candidat(e) conduit une séance d'entraînement d'une durée de 1 heure 30 minutes au minimum et de 2 heures au maximum au sein de sa structure d'alternance, auprès d'un groupe de 6 nageurs minimum dont 3 d'entre eux sont qualifiés aux "N2". Avant le début de la séance, le (la) candidat(e) remet aux évaluateurs une "fiche de séance" qui fait apparaître la progression pédagogique de la séance en prenant en compte le cycle d'entraînement du groupe et notamment la planification, la programmation, les objectifs et les moyens.</p>	2 évaluateurs habilités par la DRAJES
	Étape 3	UC 3	Séance d'enseignement suivi d'un entretien	<p><u>Animation d'une séquence d'enseignement</u> Le (la) candidat(e) conduit, une séance pédagogique d'une durée de 30 minutes au minimum et de 60 minutes au maximum au sein de la structure d'alternance du candidat(e). Cette séance est réalisée auprès d'un groupe de 6 pratiquants minimum dont 3 d'entre eux sont non nageurs. Avant le début de la séance, le (la) candidat(e) remet aux évaluateurs une « fiche de séance » qui fait apparaître la progression pédagogique de la séance en prenant en compte le cycle d'apprentissage du groupe.</p>	2 évaluateurs habilités par la DRAJES
	Étape 4	UC 3	Entretien	<p>Avant l'entretien, les évaluateurs visionnent la vidéo transmise par le (la) candidat(e). L'entretien d'une durée de 45 minutes au minimum et de 60 minutes au maximum porte sur la réalisation par le (la) candidat(e) des trois modalités précédentes.</p>	2 évaluateurs habilités par la DRAJES



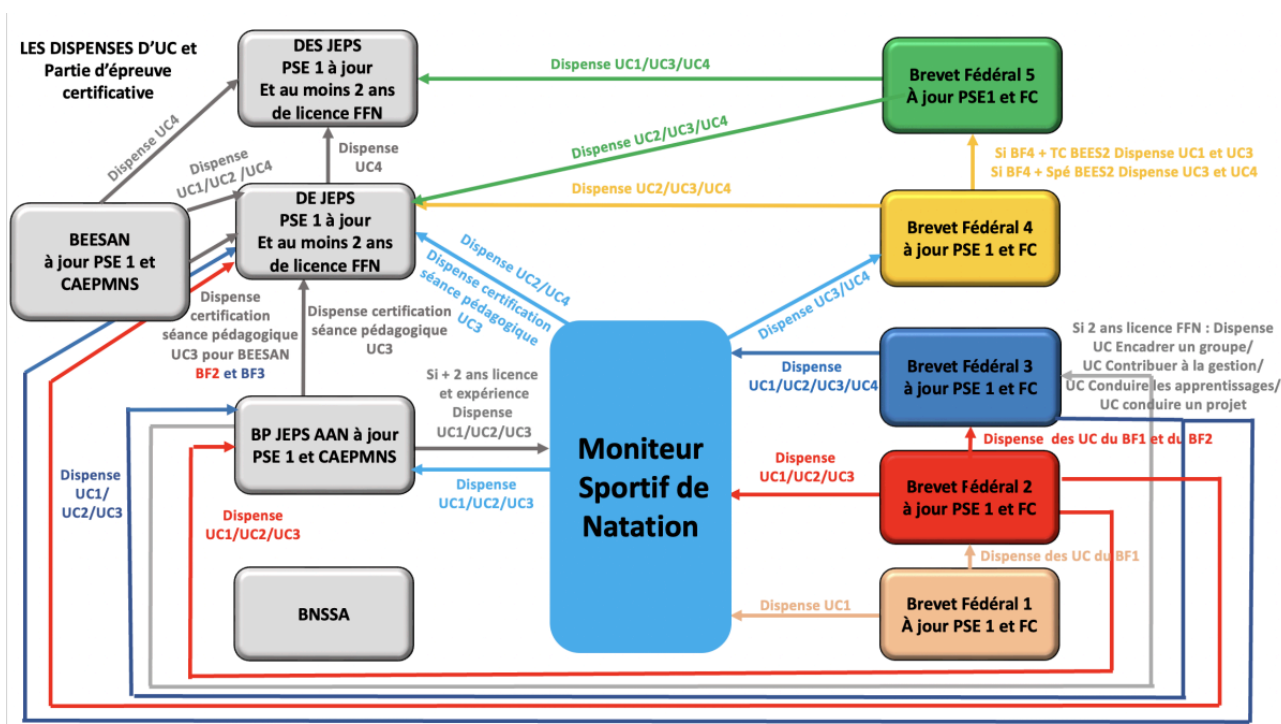
ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

ÉPREUVES CERTIFICATIVES

- Les titulaires du BEESAN ont d'acquis les UC1, UC2 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que l'UC3.
- Les titulaires du BF4 ont d'acquis les UC2, UC3 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que l'UC1.
- Les titulaires du MSN ont d'acquis les UC2 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que les UC1 et UC3.

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS

Suite possible après la formation du DEJEPS NC :



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Pour les titulaires du DEJEPS natation course assorti du CS "sauvetage et sécurité en milieu aquatique" donc titulaire du titre de Maître-Nageur Sauveteur, l'autorisation d'exercer leur activité professionnelle rémunérée s'il souhaite continuer à exercer, à une révision quinquennale **Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur** ainsi qu'une mise à jour annuelle de son diplôme de **Premiers Secours en Équipe de niveau 1**. L'attestation de recyclage obtenue permet ainsi la délivrance (ou le renouvellement) de la carte professionnelle

Mise à jour annuelle du diplôme de **Premiers Secours en Équipe de niveau 1**.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCÉDURE APPLIQUÉE

- Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
- Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : Liste des médecins experts
- Le candidat envoie la demande à la DRAJES qui accordera ou non l'aménagement demandé.
- A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRAJES, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.

En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.



TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût totale de la formation	Détail de la tarification			Total reste à charge du stagiaire
		Dont frais pédagogique	Dont frais annexes	Dont frais de dossier *	
Parcours Complet	7790 € soit 11,07€/h	7740 €	-	50 €	7790 €
UC1	1450 €	1400 €	-	50 €	1450 €
UC 2	1010 €	960 €	-	50 €	1010 €
UC 3	4335 €	4285 €	-	50 €	4335 €
UC 4	995 €	945 €	-	50 €	995 €

* frais de dossier à inclure une seule fois suivant le parcours

Contrat d'apprentissage : Sur devis

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet, c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les frais d'inscription aux Tests d'Exigences Préalables ne sont donc pas compris. Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition **d'un devis** personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

- mail : erfan.paysdeloire@orange.fr
- par téléphone au : 02.51.13.48.80

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif :

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ Contrat d'apprentissage
- ✓ Contrat de professionnalisation
- ✓ CPF / CEC
- ✓ CPF de Transition Professionnelle
- × PEC - Parcours Emploi Compétences
- × PEC Sésame
- ✓ Chèques formation région Bretagne
- ✓ Aides Individuelles à la Formation
- ✓ AGEFIPH
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ PRO A - Promotion par alternance - OPCO
- ✓ CPF de transition professionnelle
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- × FNE
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS(ES) DE LA FORMATION

Référent pédagogique	Yann BROCHEN	02.51.13.48.80	erfan.paysdeloire@orange.fr
Référent administratif	Yann BROCHEN	02.51.13.48.80	erfan.paysdeloire@orange.fr
Référent Handicap	Stéphanie CAZAL	02.51.13.48.80	erfan.paysdeloire@orange.fr



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite				Taux d'abandon	Taux rupture de contrats	Taux de poursuite	Taux insertion professionnelle	Taux satisfaction des stagiaires
		Global	UC 1	UC 2	UC 3					
		100 %								